

Check-list – Documents à fournir au notaire Succession complexe (France)

Une succession est dite **complexe** lorsqu'elle comporte notamment : biens immobiliers multiples, biens à l'étranger, entreprise, indivision, présence d'un testament spécifique, héritiers nombreux ou situation familiale complexe.

1. Documents concernant le défunt

- Acte de décès (copie intégrale ou extrait avec filiation)
- Livret de famille (toutes unions)
- Pièce d'identité (si disponible)
- Contrat de mariage, changement de régime matrimonial
- Convention de PACS, jugement de divorce ou séparation
- Testament(s), codicilles, donations antérieures
- Donation entre époux / donation au dernier vivant

2. Documents concernant les héritiers

- Pièce d'identité de chaque héritier
- Livret(s) de famille
- Coordonnées complètes de tous les héritiers
- RIB de chaque héritier
- Actes de notoriété antérieurs (si existants)

3. Biens immobiliers (France et étranger)

- Titres de propriété de tous les biens
- Biens immobiliers situés à l'étranger (actes + traduction si nécessaire)
- Derniers avis de taxe foncière
- Coordonnées des syndics de copropriété
- Estimations ou expertises immobilières

4. Entreprise, société ou activité professionnelle

- Statuts de société
- Kbis ou extrait RCS
- Bilans comptables récents
- Parts sociales ou actions détenues
- Pacte d'associés (le cas échéant)

5. Comptes bancaires et placements

- Relevés de tous les comptes bancaires (France et étranger)
- Liste des établissements bancaires
- Livrets réglementés et non réglementés
- PEA, comptes-titres, crypto-actifs déclarés

6. Assurances et contrats

- Contrats d'assurance-vie (tous supports)
- Contrats de capitalisation
- Assurance décès ou obsèques
- Contrats de retraite ou prévoyance

7. Dettes, charges et fiscalité

- Derniers avis d'imposition
- Déclarations fiscales antérieures
- Prêts et crédits en cours
- Dettes personnelles ou professionnelles
- Litiges ou procédures judiciaires en cours

8. Autres éléments spécifiques

- Véhicules (cartes grises)
- Objets de valeur, œuvres d'art, collections
- Coffres-forts bancaires
- Biens indivis ou démembrements de propriété